

**ARRETE DAJI/2021/SIGNATURE/N° 015**  
**Portant délégation de signature**

à

**Monsieur Jean-Philippe POTIER**  
**Directeur Général des Services Adjoint**

**Le Président de l'Université d'Aix-Marseille**

- Vu le Code de l'Éducation,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu le décret n° 2010-175 du 23 février 2010 modifié relatif à l'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur,  
Vu la Délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,  
Vu l'arrêté du 13 octobre 2017 portant nomination et classement de Monsieur Jean-Philippe POTIER dans l'emploi de Directeur Général de Services Adjoint (DGSA) de l'Université d'Aix-Marseille (groupe supérieur) à compter du 8 décembre 2017,  
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**ARRÊTE**

**Chapitre I**  
**Scolarité**

**Article 1**

Il est donné délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe POTIER, Directeur Général des Services Adjoint d'Aix-Marseille Université, à effet de signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, toutes les pièces afférentes à l'exercice des attributions du Président de l'Université en sa qualité de chef d'établissement, responsable de l'organisation du service public d'enseignement, **à l'exception de :**

- **la désignation des jurys d'examen,**
- **la signature des diplômes.**

**Chapitre II**  
**Gestion de personnel**

**Article 2**

Il est donné délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe POTIER, Directeur Général des Services Adjoint d'Aix-Marseille Université, à effet de signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, toutes les pièces afférentes à l'exercice des attributions du Président de l'Université en sa qualité de chef d'établissement, responsable de l'organisation des services et de l'affectation des personnels **à l'exception de :**

- **l'évaluation, l'affectation et des décisions relatives à la carrière des enseignants-chercheurs,**
- **la notation, l'affectation et des décisions relatives à la promotion des enseignants du second degré,**
- **des décisions relatives aux primes susceptibles d'être versées aux enseignants-chercheurs et enseignants,**
- **des contrats de recrutements des personnels enseignants contractuels (ATER, doctorant contractuel et vacataire).**

### Chapitre III Dispositions générales

#### Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

#### Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité, il est affiché de manière permanente sur le site de l'Université et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, à la diligence du Directeur Général des Services.

#### Article 5

Le présent arrêté abroge l'arrêté portant délégation de signature n°2020.001 du 6 janvier 2020.

#### Article 6

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le... 9 mars 2021

Le délégataire

**Jean-Philippe POTIER**  
Directeur Général des Services Adjoint

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2021

Le délégant

**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

